



Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province.

Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.



Verge d'or de Riddell

Solidago riddellii

La verge d'or de Riddell est une espèce menacée au niveau provincial que l'on trouve au Manitoba, en Ontario et dans 14 États américains. C'est une plante herbacée pérenne qui peut atteindre 1 m (3,3 pi) de haut. Ses feuilles étroites ont tendance à se recourber vers le bas et elles se replient sur elles-mêmes le long de la nervure centrale. Elles ont en général plusieurs nervures proéminentes près de leur base et elles ont des bords rugueux. Les feuilles basses se rétrécissent graduellement vers la tige en de longs pétioles et peuvent faire 24 cm (9,5 po) de long. Les feuilles supérieures sont plus petites et n'ont pas de pétiole. L'inflorescence comprend de nombreuses petites fleurs (50 à plusieurs centaines) qui forment un amas rond ou aplati sur le dessus. Chaque fleur fait moins d'un centimètre (0,4 po) de diamètre. Des 15 espèces de verges d'or dont la présence a été confirmée au Manitoba, la verge d'or de Riddell est peut-être la plus facile à confondre avec la verge d'or de l'Ohio (*Solidago ohioensis*). Les feuilles de la verge d'or de l'Ohio ont cependant tendance à rester plates et à ne pas se replier et elles n'ont pas de veines proéminentes.

Habitat

Au Manitoba, la verge d'or de Riddell pousse dans la prairie ouverte et dans les habitats marécageux couverts d'arbustes. Elle préfère les sols humides à mouillés riches en calcium qui bénéficient souvent de mouvements d'eau riche en minéraux à la surface du sol ou à faible profondeur. La plupart des populations restantes au Manitoba se trouvent le long des routes.

Développement et reproduction

La verge d'or de Riddell survit l'hiver sous forme de tige ligneuse souterraine. Elle fleurit généralement d'août à septembre et semble pouvoir être pollinisée par les abeilles, les guêpes, les mouches et d'autres insectes comme les noctuelles et les papillons. Les graines individuelles sont dispersées par le vent. Ces

plantes peuvent également se reproduire végétativement en émettant des pousses à partir de leur tige souterraine. La verge d'or de Riddell peut se croiser avec la verge d'or rigide (*Solidago rigida*) et la verge d'or faux-ptarmica (*Solidago ptarmicoides*).

Distribution

L'aire de répartition géographique de la verge d'or de Riddell s'étend du sud-est du Manitoba et du sud-ouest de l'Ontario jusqu'à la Géorgie, au sud-est des États-Unis. Au Manitoba, cette espèce est à la limite nord de son aire de répartition et se trouve en petites populations dans une bande d'environ 30 km de large qui s'étend du sud-est de Winnipeg jusqu'à l'aire de conservation des hautes herbes des prairies située près de la frontière avec les États-Unis.

Rareté

Le Centre de données sur la conservation du Manitoba considère la verge d'or de Riddell comme rare dans la province (S2). Bien qu'elle soit considérée comme vulnérable (S3) en Ontario et rare dans plusieurs États américains, le réseau NatureServe considère cette espèce comme non menacée dans l'ensemble (G5). L'entretien des réserves routières, notamment les opérations de fauchage et de désherbage chimique, menace la survie de la verge d'or de Riddell au Manitoba. Cette espèce est également très sensible aux changements d'humidité dus aux projets de drainage.

La verge d'or de Riddell faisait partie en 2001 de la liste des espèces menacées dans le règlement pris en application de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) lui avait attribué la cote d'espèce préoccupante en 2000.

Espèces à risque du Manitoba

Faits intéressants

Les autres noms scientifiques utilisés pour décrire le *Solidago riddellii* comprennent : *Oligoneuron riddellii*, *Aster riddellii* et *Solidago amplexicaulis*.

On accuse injustement la verge d'or de Riddell de causer le rhume des foins à la fin de l'été et en automne. Or, le pollen de cette espèce est gros, lourd et collant et il est transporté par les insectes et non le vent. Le rhume des foins est une réaction allergique à des grains de pollen fins, légers et secs produits par d'autres plantes comme l'herbe à poux (*Ambrosia* spp.).

La verge d'or de Riddell appartient à la famille des asters, connue aussi en tant que famille des composées qui comprend le tournesol et les pâquerettes. La partie que la plupart des gens considèrent comme une seule fleur est en fait une inflorescence composée de plusieurs fleurs minuscules.

Le Manitoba est le bord d'attaque nord de la verge d'or de Riddell dans sa conquête de l'environnement qui a commencé après le retrait des glaciers. L'hybridation avec d'autres variétés de verges d'or du Manitoba pourrait permettre d'étudier les réponses évolutives des espèces aux changements climatiques.



Gestion et rétablissement de l'espèce

L'un des éléments clés en matière de gestion et de rétablissement d'une espèce est la protection de son habitat. L'aire de conservation des hautes herbes des prairies du Manitoba protège plus de 2 100 hectares (5 200 acres) de prairie, de milieu humide et de forêt servant d'habitat aux plantes et aux animaux indigènes de la province, y compris à la verge d'or de Riddell. Comme la majorité des populations de verges d'or de Riddell se développent le long des routes au Manitoba, les propriétaires avoisinants et les personnes s'occupant de l'entretien des routes peuvent assurer la survie de l'espèce en prenant conscience des activités d'aménagement des terres qui sont favorables ou défavorables à cette espèce. Par exemple, faucher l'herbe à la fin de l'été peut menacer les populations de verges d'or de Riddell en supprimant les fleurs avant la formation et la dispersion des graines. Maintenir le tracé naturel du réseau hydrographique et la végétation

indigène aideront à promouvoir la survie des populations de verges d'or de Riddell au Manitoba.

Comment participer au rétablissement de l'espèce

Le Centre de données sur la conservation du Manitoba effectue un suivi régulier des populations de verges d'or de Riddell. De nouvelles populations sont découvertes dans son aire de distribution. Veuillez communiquer avec la Direction de la protection de la faune et des écosystèmes ou avec le bureau de Conservation Manitoba le plus proche de chez vous si vous pensez que vous avez trouvé de la verge d'or de Riddell ou si vous souhaitez plus d'information sur ce que vous pouvez faire pour que vos terres soient mieux adaptées à cette espèce et à d'autres espèces animales et végétales indigènes du Manitoba.

Conservation Manitoba Direction de la protection de la faune et des écosystèmes

C. P. 24, 200, croissant Saulteaux
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3
204 945-7775

<http://www.gov.mb.ca/conservation/wildlife/index.html> (en anglais seulement)

Bureaux régionaux de Conservation Manitoba

Région de la rivière Rouge
Winnipeg, Manitoba
204 948-3262

Région de l'Est
Lac-du-Bonnet, Manitoba
204 345-1431

Cette feuille d'information a été produite en partenariat avec les organismes suivants :

Direction de la protection de la faune et des écosystèmes,
Conservation Manitoba, Service canadien de la faune,
Environnement Canada, Société protectrice du patrimoine
écologique du Manitoba

Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la Loi sur les espèces en voie de disparition, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.